

Supervision collective de superviseurs, d'animateurs de groupe d'analyse de pratiques

L'analyse de pratique, la supervision proposent une démarche réflexive aux professionnels des métiers de la relation.

Le superviseur, engagé dans l'animation et les interactions avec le groupe, a lui aussi, besoin de penser sa pratique.

La supervision de superviseur offre un espace protégé pour revisiter sa posture, interroger ses repères, identifier ses résonnances, confronter ses choix et maintenir sa vitalité d'animateur.

C'est un lieu d'élaboration, de ressourcement et de conscientisation de ce qui se joue dans l'inter-relation entre le superviseur et les professionnels qu'il accompagne.

Analyser sa propre pratique relève de l'éthique professionnelle et permet au superviseur de prendre soin de lui.

Objectifs généraux

- Partager un questionnement réflexif sur sa pratique et sa posture avec l'aide de ses pairs
- Identifier et analyser ses émotions, projections, transferts et contre-transferts
- Confronter sa pratique à d'autres regards et développer une communauté d'appartenance
- Sortir de l'isolement de l'exercice de supervision
- Penser la complexité des situations et soutenir ses pairs dans leur élaboration
- Envisager l'adaptation du cadre de ses interventions, en fonction des besoins, tout en préservant les fondamentaux du processus
- Identifier et mobiliser ses ressources

Dispositif pédagogique

Prise de contact avec le futur supervisé en demande par une chargée de mission du Pôle d'Accompagnement des Professionnels de l'IRTS pour analyser les besoins et présenter l'offre.

Si engagement en supervision collective, constitution d'un groupe de 3 à 6 personnes pour 3 séances minimum et négociation des aspects organisationnels :

- Engagement individuel à participer (présence effective et impliquée) à toutes les séances
- Mode et lieu : à déterminer
- Proposition de date pour la première séance
- Modalités d'évaluation : échange superviseur/supervisés lors de la dernière séance + questionnaire satisfaction

Au cours des séances de supervision, les interrogations, les situations, les questionnements amenés par le supervisé sont décrits, analysés (objectivation, diagnostic) avec les pairs, pour élaborer des hypothèses de compréhension et permettre d'identifier les ajustements nécessaires.

La confidentialité : Elle s'impose à tous les participants. Ce principe permet l'expression libre de chacun et la possibilité d'aborder les situations, dans le respect des personnes.

En cas de danger identifié dans la présentation d'une situation, pour le public accueilli, les équipes ou l'intervenant supervisé, le superviseur amènera celui-ci à clarifier son niveau de responsabilité et à définir les éventuelles actions à mener.

Tarif : 180€ par séance de 2h.

Contacts :

Sylvie DELABY Superviseur en travail social

Référente du Pôle d'Accompagnement des Professionnels

06 72 22 94 87 sdelaby@irtshdf.fr

Accueil Service Formations Continues : 03 20 62 10 78 formation-continue@irtshdf.fr